

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de St Edmond les-Plaines, tenue par visioconférence, le lundi 04 mai 2020 à 19 H 30.

**PRÉSENCES :** Monsieur Rodrigue Cantin, Maire  
Madame Josée Lavoie, Conseillère  
Madame Carolle Bouchard, Conseillère  
Monsieur Martial Gauthier, Conseiller  
Monsieur Maxime Lapointe, Conseiller  
Monsieur Tony Paré, Conseiller  
Madame Martine Verville, Conseillère

**ABSCENCES :**

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

---

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020; ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin, sauf exception;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence.

**QUE** toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**QUE** lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

**QUE** le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé

---

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois d'avril 2020
- 2.5. Liste des comptes d'avril 2020
- 2.6. Dépôt du bilan trimestriel de la situation financière de la Municipalité

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. Plan de sécurité civile
- 3.2. Organisation municipale en sécurité civile
- 3.3. Engagement journalier aux travaux publics
- 3.4. Soumissions sur invitations balayage des rues

**4. LOISIRS ET CULTURE**

- 4.1. Pacte rural - Paiement cercle des fermières – Activité initiation à l'artisanat
- 4.2. Pacte rural – Paiement commission des loisirs – Entretien de la patinoire

**5. URBANISME**

**6. DONS ET SUBVENTIONS**

- 6.1. ...

**7. CORRESPONDANCE**

## 8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. Suivi du conseil

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Location de la salle du Chalet des loisirs par Résolu

9.2. ...

9.3. ...

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pascale Deschesnes

Directrice générale & secrétaire-trésorière

## MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 H 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### 1. ADMINISTRATION

#### 1.1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

86-05-2020

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour.

#### 1.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 06 AVRIL 2020.

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Tony Paré et résolu à l'unanimité des membres présents :

87-05-2020

D'exempter la lecture et d'adopter du procès-verbal de la séance ordinaire 06 avril 2020.

#### 1.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

#### 1.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

88-05-2020

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 13 983.35\$ pour le mois d'avril 2020. Toutefois il y a une vérification à faire par rapport aux salaires des élus versés pour le mois d'avril 2020.

#### 1.5. LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2020

Il est proposé par, madame Josée Lavoie appuyé par, monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

89-05-2020

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 6931.48 \$ ainsi que celle des comptes payés d'avance au montant de 18 912.91 \$ et d'en autoriser les paiements.

#### 1.6. DÉPÔT DU BILAN TRIMESTRIEL DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ.

Le bilan trimestriel est déposé et expliqué par la directrice générale.

### 2. RÉSOLUTIONS

#### 2.1. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est responsable d'assurer et de maintenir un service de couverture des incendies et de sécurité civile sur le territoire des municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme. Ce service tient compte des normes et objectifs fixés par la Loi sur la sécurité civile, RLRQ, chapitre S-2.3 et par le schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Maria-Chapdelaine.

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT assume les responsabilités qui sont dévolues par la Loi sur la sécurité civile, RLRQ, chapitre S-2.3, aux « autorités régionales », aux « autorités responsables de la sécurité civile » et aux « autorités locales » au sens de cette loi, à l'exception des responsabilités dévolues aux « autorités locales » aux sections II et II.1 du chapitre IV ainsi qu'aux articles 28, 40, 56, 57 et 133 de cette loi.

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place et consignées dans le plan de sécurité civile daté du 23 septembre 2020 sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

90-05-2020

Pour ces motifs, il est proposé madame Martine Verville, appuyé par \_\_\_\_ monsieur Maxime Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le plan de sécurité civile applicable à la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines daté du 23 septembre 2020 et préparé par la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT soit adopté;

**QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision dudit plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

## **2.2. ORGANISATION MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT est responsable d'assurer et de maintenir un service de couverture des incendies et de sécurité civile sur le territoire des municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme. Ce service tient compte des normes et objectifs fixés par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3 et par le schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Maria-Chapdelaine.

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT assume les responsabilités qui sont dévolues par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3, aux « autorités régionales », aux « autorités responsables de la sécurité civile » et aux « autorités locales » au sens de cette loi, à l'exception des responsabilités dévolues aux « autorités locales » aux sections II et II.1 du chapitre IV ainsi qu'aux articles 28, 40, 56, 57 et 133 de cette loi.

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier;

91-05-2020

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QU'**une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

### **FONCTION et NOM**

Coordonnateur municipal de la sécurité civile, Pascale Deschesnes;

Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut, Gabrielle Fortin-Darveau;

Responsable *Coordonnateur de site*, Jerry Piquette;

Responsable substitut *Coordonnateur de site*, Jean-Luc Hudon

Responsable de la mission *Administration*, Maryève Picard;

Responsable substitut de la mission *Administration*, Johanne Gagné;

Responsable de la mission *Communication*, Martine Verville;

Responsable substitut de la mission *Communication*, Carolle Bouchard;

Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*, Luc Marois;

Responsable substitut de la mission *Secours aux personnes et protection des biens*, Éric Fortin

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées*, Sylvie Girard;

Responsable substitut de la mission *Services aux personnes Sinistrées*

Responsable de la mission *Services techniques*, Craig Doucet ;

Responsable substitut de la mission *Services techniques*, André Fortin;

Responsable de la mission *Transport*, Jérôme Cantin;

Responsable substitut de la mission *Transport*, Maxime Lapointe;

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

### 2.3. **ENGAGEMENT JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'affichage du poste de journalier aux travaux publics pour la saison estivale 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des ressources humaines a pris connaissance des candidatures et qu'ils ont analysé les dossiers;

92-05-2020

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyée par monsieur Maxime Lapointe et résolue à la majorité des membres présents :

**DE** procéder à l'embauche de Monsieur André Rivard à titre de journalier.

### 2.4. **SOUSSION SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux (2) soumissions pour le balayage des rues;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux soumissions sont conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a évalué les deux soumissions reçues et qu'elle a pris celle qui répond le mieux à ses besoins en fonction du prix et des équipements proposés;

93-05-2020

Sur la proposition de madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Tony Paré, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accorde le contrat de balayage des rues à l'entreprise Équipements S.M pour un montant de 3491.74 \$.

## 3. **LOISIRS ET CULTURE**

### 3.1. **PAIEMENT PACTE RURAL – CERCLE DES FERMÈRES - INITIATION À L'ARTISANAT**

94-05-2020

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par monsieur Maxime Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de 65.08 \$ au Cercle des Fermières pour l'activité initiation à l'artisanat, sur le programme du Pacte rural 2019.

### 3.2. **PAIEMENT PACTE RURAL - COMMISSION DES LOISIRS DE SAINT-EDMOND**

95-05-2020

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par madame Josée Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de 1000.00 \$ à la commission des loisirs de Saint-Edmond-les-Plaines pour l'entretien de la patinoire, sur le programme du Pacte rural 2019.

4. **URBANISME**

Aucun point à discuter.

5. **DONS ET SUBVENTIONS**

Aucune demande déposée à la présente séance.

6. **CORRESPONDANCE**

7. **RAPPORT DES COMITÉS**

7.1. **SUIVI DU CONSEIL**

Les conseillers font le bilan des comités sur lesquels ils représentent la municipalité.

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

8.1. **LOCATION DE LA SALLE DU CHALET DES LOISIRS PAR RÉSOLU**

Résolu ont réservé la salle du Chalet des loisirs pour les 12 et 13 mai 2020. Ils s'engagent à respecter les mesures d'hygiène et les mesures de distanciation sociale, émises par le gouvernement.

8.2. **MAIRE SUPPLÉANT PÉRIODE DU MOIS DE MAI À OCTOBRE 2020**

À partir du mois de mai 2020 et ce jusqu'au mois d'octobre 2020 le maire suppléant sera monsieur Tony Paré tel que prévue par la résolution # 234-11-2019

8.3. **ARBRES RUE PRINCIPALE**

Il y a présence d'un arbre sur le bord de la route principale en face du numéro civique 461. L'arbre est situé sur la portion de route appartenant au MTQ. Des vérifications devront être faites afin de nous assurer que les branches ne touchent pas les fils électriques.

8.4. **PAIEMENT FACTURE - RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE**

Il est proposé par monsieur Maxime Lapointe, appuyé par monsieur Tony Paré et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #202179 au montant de 16500,00\$ pour le volet I et II de la sécurité civile – subvention 911.

96-05-2020

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 20h05.

97-05-2020

---

M. RODRIGUE CANTIN  
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

---

MME PASCALE DESCHESNES  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Rodrigue Cantin,  
maire